



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels
enseignants du second degré (DPES)**

**Division des personnels
enseignants du second degré
DPES**

Saint-Denis, le 19 décembre 2024

Le recteur

Affaire suivie par :
Virginie FOURMY
Cheffe de service DPES1
Cheffe de service DPES2

à

Mél : dpes.secretariat@ac-reunion.fr

Monsieur le président de l'université,

24 avenue Georges Brassens
CS71003
97743 ST DENIS CEDEX

Mesdames, messieurs
les chefs d'établissement du second degré,

Mesdames, messieurs
les chefs de service

CIRCULAIRE N° DPES/24/35

Objet : Calendrier et procédure relative aux demandes de disponibilité, congés parentaux, congés de présence parentale et congé de proche aidant des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale au titre de la rentrée scolaire 2025

Référence :

- Code général de la fonction publique en sa partie législative, ;
- loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions ;
- décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
- décret n° 2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique ;
- décret n°2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les dispositions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour élever un enfant ;
- décret n°2020-1557 du 8 décembre 2020 relatif au congé de proche aidant dans la fonction publique ;
- arrêté du 14 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits dans la fonction publique de l'État .

Annexes :

- annexe 1 : disponibilité sur demande ;
- annexe 2 : congé parental ;
- annexe 3 : congé de présence parentale ;
- annexe 4 : congé de proche aidant.

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur le calendrier et les procédures administratives des demandes de disponibilité, de congés parentaux, de congés de présence parentale et de congé de proche aidant auxquels les personnels enseignants, d'éducation et psychologues peuvent prétendre au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Vous trouverez en annexes le rappel des dispositions réglementaires.



CALENDRIER

Les personnels saisissent leur demande au titre de l'année 2025-2026 **entre le 19 décembre 2024 et le vendredi 28 février 2025** uniquement en ligne, à l'adresse suivante :

- aca.re/dpes/dispo

Les documents à caractère médical seront transmis par courrier, conjointement à la saisie en ligne, au secrétariat de la DPES, **sous pli confidentiel mentionnant le nom de l'agent et le libellé "Disponibilité - A l'attention du service de médecine de prévention"**.

Je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de la présente circulaire et vous remercie de votre collaboration. Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
le secrétaire général de région académique
secrétaire général d'académie

SIGNE

Erwan POLARD